

ÉCHELLE DE QUALITÉ DES SERVICES ANIMALIERS MUNICIPAUX EN FAVEUR DU BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX DE COMPAGNIE AU QUÉBEC

Évolution des services, des plus limités aux plus complets

Par ici l'éthique

I	H	G	F	E	D	C	B	A
INACCEPTABLE	SERVICE DE TYPE « FOURRIÈRE »	SERVICE DE TYPE « CONTRÔLE ANIMALIER »	SERVICE ANIMALIER RUDIMENTAIRE	SERVICE ANIMALIER MUNICIPAL TYPE « E »	SERVICE ANIMALIER MUNICIPAL TYPE « D »	SERVICE ANIMALIER MUNICIPAL TYPE « C »	SERVICE ANIMALIER MUNICIPAL TYPE « B »	SERVICE ANIMALIER TYPE « A »
OPÉRATIONS								
Lieu du refuge non identifié Pas de permis MAPAQ Opérateur non enregistré au REQ Vente sans micropuçage Vente sans stérilisation Vente sans soins	Cueillette et disposition des animaux par vente et euthanasie	Application de la réglementation municipale et/ou autre Patrouille Actions menant à l'émission de constats, avis, amendes Gestion des licences (et médailles)	Service H type « Fourrière » et Service G type « Contrôle animalier »	Service H type « Fourrière » et Service G type « Contrôle animalier »	Service H type « Fourrière » et Service G type « Contrôle animalier » + Adoption + Soins antiparasitaires + Micropuçage + Soins médicaux limités (sans infrastructure)	Service H type « Fourrière » et Service G type « Contrôle animalier » + Adoption + Soins antiparasitaires + Micropuçage + Stérilisation + Soins médicaux (avec infrastructures) + Soins préventifs (vaccination, détartrage)	Service H type « Fourrière » et Service G type « Contrôle animalier » + Adoption + Soins antiparasitaires + Micropuçage + Stérilisation + Soins médicaux (avec infrastructures) + Soins préventifs (vaccination, détartrage) + Programmes humanitaires (Micropuçage prix modique, Stérilisation prix modique, CSRM, éducatifs, prévention morsures)	Service H type « Fourrière » et Service G type « Contrôle animalier » + Adoption + Soins antiparasitaires + Micropuçage + Stérilisation + Soins médicaux (avec infrastructures) + Soins préventifs (vaccination, détartrage) + Programmes humanitaires (Micropuçage prix modique, Stérilisation prix modique, CSRM, éducatifs, prévention morsures) + Défense des droits des animaux
AUTONOMIE FINANCIÈRE								
N/A	Structure privée; entreprise ou individu dépendant(e) Financement : + de 70% des revenus par moins de 4 contrats de municipalités ou sources différentes	Structure privée; entreprise ou individu dépendant(e) Financement : + de 70% des revenus par moins de 4 contrats de municipalités ou sources différentes	Structure privée; entreprise ou individu dépendant(e) Financement : + de 70% des revenus par moins de 4 contrats de municipalités ou sources différentes	Structure OBNL dépendante Financement : + de 70% des revenus par moins de 4 contrats de municipalités ou sources différentes	Structure OBNL dépendante Financement : + de 70% des revenus par moins de 4 contrats de municipalités ou sources différentes	Structure OBNL dépendante Financement : + de 70% des revenus par moins de 4 contrats de municipalités ou sources différentes	Structure OBNL indépendante + de 70% des revenus proviennent de plus de 3 municipalités ou sources différentes	Structure OBNL indépendante + de 70% des revenus proviennent de plus de 3 municipalités ou sources différentes Aucune municipalité ou source ne représente plus de 30% du financement Aucun représentant ou élu municipal ne siège au comité exécutif (CE) de l'organisme

Notes :

*Cette échelle de la qualité des services animaliers a été développée dans une perspective consensuelle avec un groupe d'experts indépendants, oeuvrant en gestion animalière municipale au Québec.

** L'autonomie ou « indépendance » financière constitue un facteur important à considérer. Ici, nous reconnaissons qu'il y a autonomie financière à partir d'un ratio correspondant à 70% du budget total d'opération qui se trouve libre d'influence.

Si un parti unique (municipalité ou autre entité) représente un revenu ou une « dépense subventionnée » qui correspond à plus de 30% du budget d'opération (incluant le coût d'un loyer ou d'un bâtiment), l'autonomie financière de l'organisme n'est pas garantie. Il est alors possible qu'une pression externe soit exercée sur les décisions de l'organisme.